



MODIFICATION DU CAPITAL D'UNE AUTO-ENTREPRISE

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises, CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire P2-P4](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir

Documents relatifs à la modification d'activité :

- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail) en cas d'activité réglementée

Documents relatifs à la modification d'adresse personnelle et/ou professionnelle :

- 2 exemplaires de l'Autorisation de mise à disposition (et justificatif ou bail)
- En cas de domiciliation : contrat de location
- Si achat de fonds : 2 exemplaires de la copie de l'acte enregistré et annonce légale (sauf en cas de fonds artisanal)
- Si location-gérance : 2 exemplaires de la copie du contrat de location-gérance et annonce légale
- Apport en nature : 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail) en cas d'activité réglementée

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : 48 €
- Règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce : Gratuit